Conduite de véhicules collectifs

Chaque année, l'association déplore quelques accidents de véhicules, souvent bénins, engageant pourtant des frais importants ou parfois plus graves avec des blessures et des suites.

Les séjours d'été sont propices à ces problèmes. Les raisons en sont multiples, mais connues :

- Compétence des conducteurs : permis trop récents ! Peu d'habitude de conduite
- o Location de véhicules inconnus des conducteurs (découverte sur le tas)
- o Fatigue due à la fin d'un séjour
- Longueur du trajet (manque d'habitude de cette situation)
- Véhicules trop gros!

Il est faux de croire qu'un véhicule souvent loué se conduira comme « la voiture de papa » ;

Le directeur de camp et l'organisateur sont responsables de la mise en place de règles qu'il est difficile de généraliser à l'ensemble de l'association, mais qui doivent être adaptées.

En fonction d'une « enquête préliminaire » :

On ne confie pas la conduite d'un « 9 places » ou d'un porteur simplement au titulaire d'un permis!

On ne loue pas un véhicule sur son cubage mais sur sa charge souvent très faible (-1 t.)

- Tu as ton permis depuis quand et qu'as-tu conduit depuis ?
- As-tu déjà conduit un véhicule « de type 9 places, master... » ?

En fonction du véhicule :

Il doit être « en règle » évidemment, mais aussi en état de fonctionnement : freins, pneumatiques, ventilation, etc. Les passages en contrôles techniques sont réalisés, mais pas toujours suffisants. En deux ans, il se passe des choses. Qui gère l'entretien ?

Le véhicule est évidemment assuré à la MAIF s'il est propriété de l'association.

On portera connaissance au conducteur d'une démarche en cas de problème « Mutuelle assistance » Dans le cadre d'un véhicule personnel, on prendra une assurance complémentaire (MAIF).

S'il est loué, on saura que toute atteinte de carrosserie sera à notre charge, sans espérer compensation.

La conduite d'un véhicule chargé de matériel, ou d'enfants, est un acte de haute responsabilité dont les organisateurs et les acteurs doivent avoir pleine conscience.